

TABLE RONDE N° 1
LE TOURISME ET LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

DÉCLARATION FINALE

L'Assemblée régionale Asie-Pacifique de l'APF, réunie à Siem Reap, Cambodge, les 26 et 27 février 2007, a étudié le thème

"Le tourisme et la réduction de la pauvreté".

Au terme de ses travaux, l'Assemblée,

CONSIDÉRANT QUE:

1. Le tourisme national, régional et international est un secteur essentiel pour le développement social, culturel et économique du pays qui peut aussi induire des effets pervers s'il n'est pas bien géré,
2. Le tourisme est à la portée de tous les pays, même ceux en développement,
3. L'activité touristique peut contribuer à une réduction effective de la pauvreté si les fruits en sont répartis équitablement à l'ensemble de la population,
4. Le développement touristique doit se faire dans le respect de l'identité culturelle de chaque pays, de ses traditions et de son environnement et en mettant en valeur la diversité des cultures et des ethnies,
5. Le tourisme se développe durablement dans un contexte de stabilité sociale et de sécurité, avec des infrastructures adéquates et dans le cadre de réglementations appropriées conjuguant bénéfices à court terme et intérêts à plus longues échéances,

RECOMMANDE

à chaque Parlement membre de la Région Asie-Pacifique de l'APF d'encourager son Gouvernement à:

1. Établir une politique et un cadre juridique de soutien à la promotion du tourisme comme action prioritaire dans le Plan de Développement national, pour réduire la pauvreté par des actions volontaristes et systématiques de distribution équitable des fruits du développement

touristique à l'ensemble de la population, tout en combattant les effets négatifs comme le tourisme sexuel, la consommation de drogue, l'expansion du VIH-Sida, la dégradation des sites archéologiques et/ou naturels,

2. Initier des actions de formation dans le secteur touristique, embaucher prioritairement la main-d'oeuvre locale afin d'augmenter les emplois locaux,
3. Éduquer et sensibiliser les collectivités sur l'importance de la préservation de l'environnement et des sites pour faire de la population des co-acteurs du développement touristique et l'impliquer étroitement dans le développement, l'aménagement, la gestion et l'exploitation des sites et lieux là où ils vivent,
4. Promouvoir, entre autres, par le micro-crédit, l'artisanat et la production agricole selon les méthodes traditionnelles afin de valoriser le savoir-faire, les matières premières et les variétés locales,
5. Encourager, soutenir et accentuer la politique de " Un village, un produit" par une assistance financière et technique appropriée,
6. Favoriser l'émergence de circuits touristiques thématiques aussi bien à l'intérieur de chaque pays qu'à l'échelle régionale, par exemple, un circuit culturel reliant les trois anciennes capitales impériales Angkor-Siemreap-Luang Prabang-Hué...,
7. Négocier l'adoption de mesures administratives pour faciliter l'accès des touristes, comme l'émission de visas uniques pour l'ensemble des pays d'une même région, mesure déjà à l'étude par les pays membres de l'ASEAN,
8. Faire mieux connaître aux voyageurs et autres prestataires de services, les nouveaux modes de consommation orientés vers un tourisme durable et les mécanismes de solidarité qui s'y rattachent,
9. Mobiliser les ressources nationales, régionales et internationales, tant techniques que financières, et notamment l'Organisation Internationale de la Francophonie, pour la mise en oeuvre d'une politique de développement touristique couplée avec la réduction de la pauvreté.

== =